



MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché n° 2021-001

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

**REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DE
KERISTIN**

ÉTUDE PAYSAGÈRE ET MISE EN SÉCURITÉ DE L'ENCEINTE SCOLAIRE

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de PLOUEZOC'H

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : 21/09/2021, à 12 heures

PROCÉDURE EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Article 1 – Acheteur..... | 3 |
| Article 2 – Objet..... | 3 |
| 2.1 Objet du marché | 3 |
| 2.2 Procédure de passation | 3 |
| 2.3 Forme du marché..... | 3 |
| Article 3 – Dispositions générales | 4 |
| 3.1 Décomposition du marché..... | 4 |
| 3.2 Durée du marché - Délai d'exécution | 4 |
| 3.3 Modalités de financement et de paiement | 4 |
| 3.4 Forme juridique de l'attributaire | 4 |
| 3.5 Délai de validité des propositions..... | 4 |
| 3.6 Variantes | 4 |
| Article 4 – Déroulement de la procédure..... | 5 |
| Article 5 – Dossier de consultation..... | 5 |
| 5.1 Contenu du dossier de consultation | 5 |
| 5.2 Mise à disposition du dossier de consultation..... | 5 |
| 5.3 Modification de détail au dossier de consultation | 5 |
| Article 6 – Présentation des candidatures et des offres | 5 |
| 6.1 Documents à produire | 5 |
| 6.2 Langue de rédaction des propositions..... | 8 |
| 6.3 Unité monétaire | 8 |
| 6.4 Conditions d'envoi ou de remise des plis..... | 8 |
| 6.5 Négociation | 9 |
| Article 7 – Analyse des candidatures et des offres | 10 |
| 7.1 Critères de sélection des candidats | 10 |
| 7.2 Critères d'évaluation des offres | 10 |
| Article 8 – Renseignements complémentaires..... | 10 |

ARTICLE 1 – ACHETEUR

Le Pouvoir Adjudicateur :

Mairie de PLOUEZOC'H
18 Place du bourg
29252 PLOUEZOC'H
Mail : mairie@plouezoch.fr Tél. : 02 98 67 27 22

ARTICLE 2 – OBJET

2.1 Objet du marché

La commune de PLOUEZOC'H a décidé de réaménager les espaces publics aux abords de son école primaire. A l'appui d'une étude paysagère, il 'agit d'assurer également les obligations de la commune en termes de sécurisation de l'enceinte de l'établissement.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est fixée à **130 000 euros HT**.

Le candidat postulera pour les missions suivantes :

- EP : Études préliminaires
- AVP : Avant-projet
- PRO : Projet
- AMT : Assistance pour la passation des marchés publics de travaux (DCE, phase analyse des offres)
- VISA : Visa des documents des études d'exécution
- DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux
- OPC : Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier
- AOR : Assistance aux opérations de réception

Nota : Les candidats peuvent justifier leurs compétences comme ils le souhaitent, notamment par des qualifications, des expériences professionnelles ou par des références en adéquation avec les compétences demandées pour la présente opération.

2.2 Procédure de passation

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Procédure adaptée restreinte avec remise de prestation indemnisée de type « remise d'intention architecturale, urbaine ou paysagère ».

2.3 Forme du marché

Ce marché public de services est un marché de prestations intellectuelles. La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GENERALES

3.1 Décomposition du marché

3.1.1 Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3.1.2 Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3.1.3 Phases

Il n'est pas prévu de phases.

3.2 Durée du marché - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date de réunion de démarrage qui se tiendra dans les 15 jours après la notification du marché.

3.3 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3.4 Forme juridique de l'attributaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique.

3.5 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

3.6 Variantes

Variante non autorisée.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

| Étape | Date |
|--|------------------------|
| Appel à candidature publié sur https://www.megalis.bretagne.bzh | 24/08/2021 |
| Date limite de réception des candidatures | 21/09/2021 – 12 heures |
| Examen des candidatures par la commission | 23/09/2021 |
| Analyse des offres et choix du candidat par la commission | Semaine 39 |

ARTICLE 5 – DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 Contenu du dossier de consultation

Il comprend :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Un programme

5.2 Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

5.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite de la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de **10 jours** est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.


ARTICLE 6 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

6.1.1 Pièces de la candidature

DUME

La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME - ) est fortement recommandée. Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de choisir le DUME comme modalité de réponse (dans l'onglet dépôt). Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET.

Il permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global ;
- d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFiP, ACOSS).

Il appartiendra aux candidats de compléter les autres informations.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.

Dispositif hors dume

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter ou documents équivalents;
- Les références de la société, de moins de 3 ans pour des prestations similaires en marchés de services ;
- Les moyens techniques et humains

Imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

MOTIVATION

Lettre de motivation format A4 recto/verso maximum sur l'intérêt porté à l'opération.

MOYENS ET COMPÉTENCES

Note de présentation du candidat et/ou de l'équipe présentant les compétences et les moyens de chaque membre.

- **Moyens humains, techniques et logistiques dédiés au projet.** Le candidat devra prouver sa capacité matérielle et humaine à gérer l'ensemble de l'opération dans le temps.

- **Compétences des membres.** Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de même nature que l'objet du présent marché, en présentant son expérience dans le domaine.

L'équipe devra obligatoirement être composée :

- d'un paysagiste concepteur qui sera le mandataire de l'équipe,
- d'un spécialiste en voirie-réseaux divers,
- et toute autre compétence jugée utile à l'exécution du présent marché.

RÉFÉRENCES

Liste des principales références du candidat en matière de réalisation d'espaces publics de centre-bourg, de sécurisation, d'embellissement..... et précisant la nature des opérations, le nom du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, le type de mission exercée et le rôle réel tenu par le candidat dans l'opération présentée, le montant des travaux, la surface et l'année de réalisation.

Sélection de 3 références maximum, illustrées, de projets ou d'études (nom du maître d'ouvrage, date, mission effectuée) ou d'expériences en agence (en précisant la mission exacte effectuée dans ce dernier cas). **Chaque référence sera présentée sur un format A3 recto uniquement.**

6.1.2 Pièces de l'offre

Un projet de marché, comprenant :

- **L'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire** à compléter par le candidat, l'offre de prix précisera également le coût horaire des différents consultants et le coût unitaire des différentes composantes supplémentaires de la mission (réunion, atelier, déplacements, rédaction)
- Le **CCAP**
- **Une note méthodologique comprenant**
 - **un organigramme** présentant les différents intervenants affectés à l'opération (identification, compétences et expériences) et leurs rôles au fur et à mesure des missions
 - **un calendrier prévisionnel de réalisation** des différentes missions objet du marché
 - **la méthodologie de concertation avec la direction de l'école, les représentants des parents ainsi qu'avec les habitants**
- **L'intention paysagère** sous forme décomposée comme suit :
 - Approche sensible du site
 - Analyse de son fonctionnement actuel
 - Planche/Schéma/images de références des solutions qui pourraient être envisagées

Recommandations : l'intention urbaine et paysagère est considérée comme une approche préalable au projet. Elle se situe en amont du projet et n'est donc pas une esquisse. En aucun cas, elle ne doit déboucher sur des plans formalisés. Toute prestation excédant la demande, définie ci-dessus, ne sera pas prise en compte.

Conformément au Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

6.2 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

6.3 Unité monétaire

Le Pouvoir Adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

6.4 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent obligatoirement leur proposition par voie dématérialisée.

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la transmission des offres des candidats sera effectuée par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera : **Ref**_nnn-**nnn**-**nnn**_Env1.zip

(Ref est la référence du marché disponible sur la plate-forme - nnn-**nnn**-**nnn** est le numéro de SIREN de l'Entreprise)

- Mentions concernant le dépôt d'une réponse électronique :

Pour répondre à la consultation, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit :

- Télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante :

<https://www.megalis.bretagne.bzh>

- Etre inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics citée ci-dessus

Pour répondre à la consultation, l'Entreprise cliquera, pour la consultation voulue, sur le lien « répondre à la consultation ».

- Après avoir accepté les conditions d'utilisation l'entreprise :

- Joindra son enveloppe électronique d'offre
- Cliquera sur « confirmer et envoyer » après avoir saisi identifiant et mot de passe

L'enveloppe électronique doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.

Ces éléments seront des fichiers transmis au :

- format Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 5 et postérieures)
- format Excel (« .xls ») (version Excel 97 et postérieures) pour les documents transmis au candidat dans ce format

Le nom des fichiers et du zip ne doivent pas contenir les caractères suivants : # % & * : < > ? / { | }

Nota : des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.

- ***Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :***

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**« [Requalification des abords de l'école de de Keristin – PLOUEZOC'H](#) »
COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR "**

- Par envoi en recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

**Mairie de Plouezoc'h
18 Place du bourg
29252 PLOUEZOC'H**

- Remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie de Plouezoc'h
18 Place du bourg
29252 PLOUEZOC'H**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ne seront pas ouverts.

6.5 Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

ARTICLE 7 – ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Critères de sélection des candidats

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Motivations et moyens du candidat ou de l'équipe candidate pour assurer la prestation
- Qualité des références fournies
- Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate

7.2 Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres, remises lors de l'étape 2, sera effectuée au moyen des critères suivants :

| <i>Critères et sous-critères</i> | <i>Pondération</i> |
|---|--------------------|
| 1 - Qualité des intentions urbaines et paysagères | 30 % |
| Pertinences des réponses au regard des enjeux | 20 % |
| Caractère innovant des intentions | 5 % |
| Pistes d'amélioration (sans changement significatif du programme) | 5 % |
| 2 – Méthodologie | 30 % |
| Qualité de la méthodologie de concertation | 10 % |
| Qualité et organisation de l'équipe | 10 % |
| Pertinence du planning | 10 % |
| 3 – Prix | 40 % |

Les offres seront classées par ordre décroissant.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions sur la plate-forme Mégalis **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 14/09/2021.**

Afin de respecter le principe de l'égalité de traitement des candidats, tout renseignement complémentaire obtenu par un candidat sera communiqué à tous ceux ayant demandé le dossier de consultation.